

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2025

**CRÉATION DU CADRE D'EMPLOI DES PERSONNELS DE SANTÉ DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS - (N° 994)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 81

présenté par

M. Grelier

à l'amendement n° 39 de M. Rancoule

ARTICLE 2

Compléter cet amendement par les quatre alinéas suivants :

« II. – En conséquence, à la fin de la même seconde phrase du même alinéa 2, substituer aux mots :

« et chimiques »

les mots :

« , chimiques et explosifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.

Ce sous-amendement du rapporteur propose de retenir la formule usuelle complète : « risques nucléaires, radiologiques, bactériologiques, chimiques et explosifs » (NRBCE).